

Rapport d'évaluation

Plan d'action
YOPLAIT FRANCE



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise YOPLAIT FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| YOPLAIT FRANCE | | | |
|--|-------------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme | 16/03/2023 | Date d'engagement dans le programme | 07/08/2023 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 2 ans (2023-2025) | | |

| | |
|--|-------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi | 25/07/2025 |
| Plan d'action évalué | 1 ^{er} plan d'action |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 2023-2025 |
| Date de publication du rapport d'évaluation | 12/2025 |

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche

Table des matières

| | |
|--|----------|
| I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action | 5 |
| I.1 Engagements préexistants..... | 5 |
| I.2 Synthèse des enjeux identifiés | 5 |
| I.3 Cadre mis en place et description des actions | 6 |
| II. Evaluation | 7 |
| II.1 Synthèse de l'évaluation | 7 |
| II.1.1 Adéquation des informations fournies | 7 |
| II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse..... | 7 |
| II.1.3 Conclusion évaluative..... | 7 |
| III. Recommandations..... | 8 |
| III.1 Recommandations relatives à la significativité..... | 8 |
| III.1.1 Précision du plan d'action..... | 8 |
| III.1.2 Complément au plan d'action | 8 |
| III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre | 8 |
| IV. Synthèse des retours du jury | 9 |

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

| | |
|--|---|
| Organisation et zone géographique | 150 Rue Gallieni 92100 Boulogne-Billancourt |
| Secteurs d'activité | Agroalimentaire (produits laitiers frais) |
| Chiffre d'affaires | 6,8 Millions de CA en 2024 |
| Nombre d'employés | 240 salariés en 2024 |
| Site web de l'entreprise | https://yoplait.fr/ |

I.1 Engagements préexistants

Yoplait n'avait pas historiquement structuré d'engagement biodiversité en tant que tel mais les engagements suivants vont dans le sens de la diminution de certaines pressions d'érosion. Certains engagements sont propres à Yoplait, d'autres sont des objectifs Sodiaal dans lesquelles Yoplait s'inscrit.

Lutte contre le changement climatique :

- objectif SBTI Sodiaal de réduction de 30% de l'empreinte carbone entre 2019 et 2030 (scope 1,2,3) se traduisant notamment par un objectif de réduction de 20% de l'équivalent CO2 au litre de lait
- objectif Yoplait de réduction de 10% de l'empreinte CO2 de notre logistique aval via la démarche FRET21 entre 2021 et 2024

Pollutions :

- objectif Sodiaal de 100% d'emballage recyclable en 2025

En complément Yoplait s'est engagé volontaire à explorer collectivement le vrac assisté (dans le cadre de la feuille de route sectorielle 3R Syndifrais déposé à l'ADEME), et à s'inscrire dans un démonstrateur du réemploi via l'initiative R3pack coordonnée par RESET.

Surexploitation des ressources :

- objectif Sodiaal de réduction de 25% de la consommation d'eau des usines entre 2019 et 2030

I.2 Synthèse des enjeux identifiés

Le diagnostic réalisé nous a permis d'identifier nos enjeux majeurs, qui concernent nos approvisionnements en lait et ingrédients (pressions sur le changement climatique, le changement d'usage des sols et la surexploitation de ressources naturelles), la fin de vie des emballages et des produits (pollutions), et enfin les emballages et la distribution (changement climatique et pollutions).

Une partie de ces enjeux était déjà prise en compte dans nos engagements pré-existants.

- Objectif SBTI Sodiaal de réduction de 30% de l'empreinte carbone entre 2019 et 2030 : réduction de nos impacts sur le changement climatique
- Objectif Sodiaal de 100% d'emballage recyclable en 2025 : réduction de nos impacts sur les pollutions
- Objectif Sodiaal de réduction de 25% de la consommation d'eau des usines : réduction de nos impacts sur la surexploitation des ressources

Nous avons décidé de mettre en place des actions complémentaires chez Yoplait pour couvrir la totalité de nos enjeux prioritaires, notamment via des engagements volontaires sur nos approvisionnements (hors lait car sous la responsabilité de Sodiaal), la gestion de nos emballages, ainsi qu'en maximisant notre contribution positive sur la biodiversité avec la protection et la création d'espaces favorables à la biodiversité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

| | |
|-----------------------------------|---|
| | Le périmètre concerné par le plan d'action est l'ensemble des activités de Yoplait France. |
| Périmètre du plan d'action | Ce plan d'action se fait en concertation avec la coopérative Sodiaal pour ce qui concerne la partie filière laitière. En effet Yoplait est une business Unit de la coopérative Sodiaal et l'entreprise valorise le lait issu des éleveurs coopérateurs. |

| | |
|---|-------------------|
| Durée prévue pour la mise en œuvre | 2 ans (2023-2025) |
|---|-------------------|

| | | | |
|--|---|---|---|
| Nombre d'actions cœur de métier | 3 | Nombre d'actions complémentaires | 2 |
|--|---|---|---|

| | |
|-------------------------------|---|
| Actions cœur de métier | <ul style="list-style-type: none"> • 1. Rédiger une charte d'achats responsables en cohérence avec les enjeux de la biodiversité en 2024 • 2. Déployer des espaces de biodiversité sur l'ensemble de nos sites • 3. Réduire de minimum 10% la quantité de plastique fossile dans nos emballages d'ici 2025 |
|-------------------------------|---|

| | |
|-------------------------------|--|
| Actions complémentaire | <ul style="list-style-type: none"> • 1. Renforcer nos partenariats avec des partenaires externes agissant pour la protection de la biodiversité • 2. Former nos collaborateurs aux enjeux de la biodiversité |
|-------------------------------|--|

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre.

De plus, l'entreprise n'a pas rempli l'ensemble des encarts du plan d'action, notamment sur l'implication des parties prenantes et l'amélioration continue. Elle n'a pas non plus quantifié les ressources humaines et financières nécessaires. Le rapport de suivi présente, quant à lui, une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée, les évolutions apportées ainsi que les objectifs déjà atteints.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

| Spécifique | Mesurable | Additionnel / Pertinent | Réaliste | Temporellement cadré |
|------------|-----------|-------------------------|-----------|----------------------|
| Suffisant | Suffisant | Suffisant | Suffisant | Suffisant |

Mise en œuvre à 2 ans

| Parties prenantes | Amélioration continue | Suivi indicateurs / Planning | Cohérences Résultats / Enjeux |
|-------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Suffisant | Exemplaire | Exemplaire | Suffisant |

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. Elle a défini des objectifs chiffrés et des indicateurs pertinents. Néanmoins, la filière lait, gérée par la coopérative Sodiaal, pourrait être davantage incluse dans le plan d'action, étant donné l'importance des impacts associés. Par exemple, la coopérative pourrait prendre des engagements sur des actions récemment initiées (ex : prime de durabilité, empreinte carbone des fermes, formation biodiversité des agriculteurs, etc).

Le plan d'action est aujourd'hui à renforcer sur quelques points. En effet, peu d'informations ont été fournies sur l'implication des parties prenantes et le processus d'amélioration continue de ce plan d'action. Un manque d'information sur la quantification des ressources humaines et financières mobilisées pour la mise en œuvre de ce plan d'action a également rendu l'évaluation plus difficile.

Concernant la mise en œuvre du plan d'action, le rapport de suivi transmis est très clair et transparent. La direction et les parties prenantes internes et externes ont été impliquées dans la mise en œuvre ou le

suivi du plan d'action. Les objectifs ont quasiment tous été atteints, et une justification a été apportée lorsque ce n'était pas le cas.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Pour l'action 2, il faudra définir un indicateur au niveau des fermes (par exemple : taux de la surface agricole utile des fermes adhérentes Sodiaal constituée d'hectares équivalents de biodiversité (prairies permanentes et haies) ; taux d'agriculteurs formés à la biodiversité, etc)
- Des informations sur le processus d'amélioration continue du plan d'action auraient été à préciser.
- Des informations sur l'implication des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action auraient également été à préciser.
- Il serait nécessaire d'estimer les moyens financiers à mobiliser afin de permettre l'évaluation de la cohérence entre les objectifs fixés et les moyens.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Il serait intéressant d'avoir une à deux actions sur la filière lait, même si cela est sous le scope de Sodiaal, étant donné qu'il s'agit d'une grande source d'impact de Yoplait. L'entreprise pourrait ajouter les engagements existants dans son plan d'action, tels que :
 - Le lait : La coopérative est engagée pour plus de durabilité, notamment via l'instauration d'une "prime durabilité", permettant aux éleveurs une rétribution financière en fonction de 2 axes : la diminution de leur empreinte carbone au litre de lait, et le développement d'espaces favorables à la biodiversité sur leur SAU.
 - Le sucre : 100% du sucre de betterave en approvisionnement direct ajouté dans nos recettes aura dès 2026 un niveau FSA Silver ou équivalent.
 - Le cacao : Depuis 2025, 100% du cacao utilisé dans nos recettes est labellisé Fairtrade
- Il serait intéressant d'inclure davantage la filière lait dans le périmètre, même si cela est sous le scope de Sodiaal, étant donné qu'il s'agit d'une des plus grosses sources d'impact de Yoplait.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Des premiers résultats de réduction de pression sur la biodiversité ont été obtenus (réduction des emballages plastiques, espaces favorables à la biodiversité sur 3 sites industriels). Les autres objectifs sont associés à des études ou des formations. La réelle action positive du plan d'action sera donc à renforcer dans le prochain plan d'action ; cela pourra se faire en définissant des indicateurs d'état de la biodiversité ou des indicateurs de pression de la biodiversité.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a mis en avant l'intérêt du plan d'action proposé par Yoplait qui couvre un certain nombre d'enjeux de l'entreprise malgré le fait que l'entreprise n'ait pas traité l'enjeu lié à l'approvisionnement en lait sur lequel elle semble avoir peu de marge de manœuvre. Le jury a souligné le fort engagement pris à travers l'action concernant la réduction de 10% du plastique dans les emballages.

Le jury a regretté l'absence d'action concernant la stratégie foncière sur les exploitations agricoles et encourage l'entreprise à développer des partenariats en ce sens.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis la recommandation complémentaire suivante :

Le jury encourage fortement l'entreprise à aller plus loin dans son prochain plan d'action en agissant sur l'un de ses principaux enjeux à savoir la filière lait en initiant des échanges avec Sodiaal à ce sujet et en incitant la Coopérative à s'engager dans le programme Entreprises engagés pour la nature.

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
YOPLAIT**



2026

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise YOPLAIT dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Paris, le 12/01/2026,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Caroline Chesneau, Lead Durabilité Yoplait :

Madame, Monsieur,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour l'évaluation positive des engagements pris par Yoplait dans le cadre du programme « Entreprise engagée pour la nature ». Nous confirmons être en accord avec l'analyse et les résultats obtenus, qui reflètent l'engagement transversal de nos équipes et la mobilisation collective autour des enjeux de biodiversité et de transition écologique. Toutefois, nous souhaitons apporter des compléments d'information concernant la synthèse de l'évaluation et les recommandations formulées, afin de préciser l'évolution de nos objectifs et le périmètre des actions :

1/ Correctif des informations entreprise et objectifs :

Notre objectif de réduction carbone est de -50% en 2030, au lieu des -30 % mentionnés dans le rapport. Pour l'objectif d'avoir 100 % de nos emballages recyclables, l'échéance est 2025 pour Yoplait (et non pas 2030). Pour l'objectif de réduction de la consommation d'eau en usine, notre objectif est de -40 % en 2030 (au lieu des -25 % mentionnés).

2/ Lien avec Sodiaal et périmètre des engagements concernant l'amont laitier :

Lors de la mise en place du plan d'actions en 2023, Yoplait venait de réintégrer la coopérative Sodiaal. Les liens étaient encore en construction, et notre plan d'action a été pris sur le périmètre Yoplait, ce qui explique la faible mise en avant des engagements liés à notre amont laitier. Nous tenons à préciser que de nombreuses actions sont déjà déployées par Sodiaal dans le cadre de ses engagements Durabilité (voir ci-dessous). Yoplait s'inscrit dans la démarche de la coopérative à laquelle nous appartenons, puisque nous transformons le lait collecté auprès des adhérents. Néanmoins, elles ne peuvent être une prise d'engagement de Yoplait.

- Chaque année, environ 3/4 des adhérents de la coopérative réalisent un autodiagnostic de leur performance environnementale, le Self CO2.

- 64% de la surface agricole utile des fermes adhérentes Sodiaal est constituée d'hectares équivalents de biodiversité (prairies permanentes et haies)

- En avril 2024, Sodiaal a lancé la prime durabilité afin d'accélérer sa transition écologique. Cette prime valorise les efforts de nos éleveurs-adhérents en termes de réduction de l'empreinte carbone et d'aménagement d'espaces riches en biodiversité (prairies et haies). Elle vient s'ajouter en complément du prix de base du lait et peut aller jusqu'à 5 euros/1 000L. En parallèle, grâce au renforcement de nos liens avec la coopérative, nous avons pu mettre en place des synergies sur ce sujet. Par exemple, Yoplait a mis en place une expérimentation avec des éleveurs de la zone Monéteau pour tester des pratiques favorables à la biodiversité (formations et infrastructures : mares, haies, hôtels à insectes...).

3/ Précisions sur les recommandations

Nous comprenons les recommandations. Nous souhaitons préciser néanmoins que certaines relèvent de la coopérative Sodiaal, et ne peuvent être intégrées comme un engagement direct de Yoplait. Par exemple : un indicateur de suivi existe déjà au niveau des fermes Sodiaal (% de SAU favorable à la biodiversité) et est publié annuellement.

Nous souhaitons aussi mettre en avant que certaines recommandations du rapport sont déjà en place, ce qui nous interroge sur la pertinence de l'ajout dans le futur plan d'action. Par exemple : la prime durabilité et certains engagements pour nos ingrédients fruits (FSA) et cacao (Fairtrade) ont été mis en

place, même s'ils ne figuraient pas dans le plan d'action initial. L'implication de Yoplait par rapport à l'amont laitier pourrait être renforcée via la coopération et certaines expérimentations concrètes, mais nous ne pouvons être garants des indicateurs liés à la biodiversité sur les fermes, qui relèvent de l'amont Sodiaal.

En résumé, nous réaffirmons notre volonté de contribuer activement à la transition écologique, en cohérence avec nos objectifs ambitieux et en partenariat étroit avec la coopérative Sodiaal, tout en respectant les périmètres de responsabilité propres à chaque entité.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire. Cordialement, Caroline Chesneau